

DELIBERATION N° 04/6-07
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 décembre 2004

OBJET

BUDGET PRIMITIF 2005
BUDGET ANNEXE EAU

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Note de Synthèse relative au Budget Primitif 2005 / Annexe Eau ;

Sur le RAPPORT N° 04/6-07 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Cadre de Vie et Habitat, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(confer DETAIL DE VOTES en annexe)

Adopte le Budget Primitif 2005 de l'Eau qui s'élève en mouvements budgétaires, en dépenses et en recettes :

- à 5 458 241,00 € pour la Section d'Investissement,
- et à 3 657 584,00 € en Section d'Exploitation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 DEC. 2004



René-Paul VICTORIA

**BUDGET PRIMITIF 2005
BUDGET ANNEXE EAU**

DETAIL DES VOTES

1/1

SECTION D'EXPLOITATION

- recettes -

Chapitre Article	Vote de l'assemblée
011	MAJORITE (2 voix contre -dont 1 vote par procuration- et 1 abstention)
65	MAJORITE (2 voix contre -dont 1 vote par procuration- et 1 abstention)
66	MAJORITE (2 voix contre -dont 1 vote par procuration- et 1 abstention)
67	MAJORITE (2 voix contre -dont 1 vote par procuration- et 1 abstention)
68	MAJORITE (2 voix contre -dont 1 vote par procuration- et 1 abstention)
023	MAJORITE (2 voix contre -dont 1 vote par procuration- et 1 abstention)

- dépenses -

70	MAJORITE (2 voix contre -dont 1 vote par procuration- et 1 abstention)
013	MAJORITE (2 voix contre -dont 1 vote par procuration- et 1 abstention)

SECTION D'INVESTISSEMENT

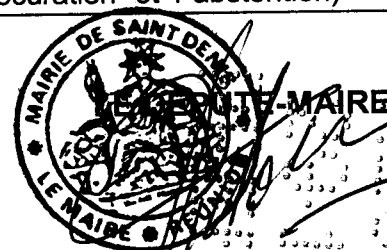
- recettes -

Chapitre Article	Vote de l'assemblée
16	MAJORITE (2 voix contre -dont 1 vote par procuration- et 1 abstention)
20	MAJORITE (2 voix contre -dont 1 vote par procuration- et 1 abstention)
23	MAJORITE (2 voix contre -dont 1 vote par procuration- et 1 abstention)

- dépenses -

13	MAJORITE (2 voix contre -dont 1 vote par procuration- et 1 abstention)
16	MAJORITE (2 voix contre -dont 1 vote par procuration- et 1 abstention)
28	MAJORITE (2 voix contre -dont 1 vote par procuration- et 1 abstention)
021	MAJORITE (2 voix contre -dont 1 vote par procuration- et 1 abstention)

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27 DEC. 2004**



René-Paul VICTORIA